

LA LAÏCITÉ EXISTE, JE L'AI RENCONTRÉE

Le C.L.A.P.⁽¹⁾ de Lormont a organisé un stage de formation de médiateurs interprètes interculturels en décembre 2002.

Les organisateurs, Mme Christina Diaz et M. Sow Tcheick, ont fait appel au C.L.R. pour présenter une notion dont l'appréhension est assez ardue pour la plupart des médiateurs en formation : la laïcité.

Les stagiaires, quinze jeunes femmes d'origines très diverses (Bosniaque, Congolaise, Irakienne, Marocaine, Russe, Sénégalaise, Tunisienne, Turque) ont une activité professionnelle, sont mariées, mères de famille et ont pour la plupart suivi des études universitaires.

Les animateurs pour le C.L.R., Jean Jouanno, Brigitte Mondini et Jean-Marie Matisson (président du C.L.R. National) ont exposé, le 11 décembre 2002, ce que l'on entendait en France par « laïcité ».

Puis ce fut le dialogue entre tous : sérieux, dense, respectueux des opinions de chacun.

Enrichissant, tant pour les stagiaires que pour les animateurs, qui souhaiteraient entendre dire encore au soir d'une journée : « La laïcité existe, je l'ai rencontrée. »

Jean Jouanno - C.L.R. 33

(1) C.L.A.P. SUD-OUEST-APIC (Comité de Liaison des Acteurs de la Promotion)

LE COIN DES ASSOCIATIONS AMIES

Ce mois-ci, « Europe et Laïcité », la revue du Mouvement Europe et Laïcité - CAEDEL

Au sommaire du N° 171 - Mars 2003 :

- Succès pour les laïques européens
- Edito sur l'agression américaine en Irak
- Offensive cléricale sur l'enseignement religieux à l'école
- Contre la régionalisation aggravée
- Islam Laïcité et République
- Loi de 1905
- Forum sur la convention sur l'Avenir de l'Europe
- Statut du Saint-Siège à l'ONU.

Exemplaire sur simple demande, lettre ou mail.

Abonnement : 8 € / an

CAEDEL-MEL : 11, rue des Huguenots - 94420 Le Plessis-Tréville
E-mail : eurolaic@club-internet.fr

« Laïcité Info » vient de créer un supplément sur Internet : « Res Laïca ». Nos amis internautes peuvent s'y abonner gratuitement.

E-mail : info@laicite-republique.org (préciser abonnement Res Laïca)

BULLETIN DE SOUSCRIPTION À « CITOYEN LAÏQUE D'EUROPE »

Bulletin de Souscription à « Citoyen laïque d'Europe ». Les textes réunis sous la direction de Jean-Marie Matisson démasquent les groupes de pression à l'œuvre dans la construction européenne et leurs intentions, dévoilent les logiques politiques de fond et pointent les travers prévisibles d'une constitution européenne d'essence libérale. Ils proposent autre chose qu'une Europe productiviste, antidémocratique, régionaliste, communautariste et confessionnelle, avec son avenir de régression sociale, d'isolement des hommes, d'obscurantisme et de misère pour le plus grand nombre. Ils proposent un projet de constitution européenne laïque. Bref, ils proposent une Europe laïque, sociale et humaniste. « Citoyen laïque d'Europe » (Edimaf)

Nom Prénom

Adresse

Code postal [] [] [] [] [] Ville

Profession

Prix : 7,50 € + port et emballage : 3 €

- Commande par un comité local : 7,50 € - Lequel ?
- Commande sans passer par un comité local : 10,50 €

Je joins un chèque de € X exemplaire(s), soit un total de €
à l'ordre du CLR Comité Laïcité République - BP 145 - 75422 Paris cedex 09

E-mail : info@laicite-republique.org

Publication du
Comité Laïcité République
BP 145 - 75422 Paris cedex 09
www.laicite-republique.org
Directeur de la publication :
Jean-Marie Matisson
Rédaction en chef :
Roland Renaudie
Impression :
Y. Masson - Paris
Conception et réalisation :
Digi-France Productions
Graphiques
Commission paritaire en cours
Prix par numéro : 5 €
Abonnement un an : 20 €

Liste des comités locaux : Bouches-du-Rhône, Charente-Maritime, Dordogne, Gironde, Haut-Rhin, Loire-Atlantique, Paris, Lorraine.
En cours de constitution, les comités locaux des départements suivants : 06, 14, 25, 59, 69, 77, 92, 93.

BULLETIN D'ABONNEMENT À LAÏCITÉ INFO

Laïcité Info, la revue du Comité Laïcité République, est disponible par abonnement.

Montant annuel : 20 € pour 4 numéros + numéros spéciaux + supplément Internet - Res Laïca + actes des colloques.

Vente au numéro : 5 €

Nom Prénom

Adresse

Code postal [] [] [] [] [] Ville Profession

A retourner avec votre règlement à l'ordre du CLR
Comité Laïcité République - BP 145 - 75422 Paris cedex 09

L'abonnement à Laïcité Info est indépendant de l'adhésion au Comité Laïcité République.

UN ETAT VOYOU

BIGARRURES ET TOUCHES,

par Bruno Nardin

Après le retrait du ban et de l'arrière-ban des taliban, la vie reprend en Afghanistan. Les femmes retirent timidement la burkha ; les hommes font du culturisme et se rasant la barbe. Pachtoune, Tadjiks, Ouzbeks, Hazaras se préparent à de futurs massacres. La famine et le froid reviennent avec les ONG. Les mafias de camionneurs pakistanais reprennent leurs convois, le pavot fleurit pour nourrir les rêves de l'Occident et bientôt les oléoducs vont serpenter du Turkménistan au Baloutchistan. Enfin le bonheur revient.

Rappelons aux démocraties qu'il existe, hélas, un Etat dont les taliban n'ont jamais été qu'une pâle imitation.

Un Etat où les femmes doivent dissimuler leur corps comme des Afghanes et porter le voile ; où elles ne peuvent aspirer à la moindre fonction ; un Etat qui n'a jamais souscrit à la déclaration des Droits de l'Homme ; qui entretient sur toute la planète un réseau d'affidés, prêts à le servir contre les nations qui les hébergent ;

Un Etat aux énormes revenus qui refuse de payer ses factures au voisin qui l'alimente en eau ; qui, par sa banque, a tissé des liens étroits avec la mafia ; qui protège les complices de génocides en Afrique et ses membres pédophiles en Occident.

Un Etat qui rejette la modernité de façon si radicale que les hommes y circulent avec une espèce de djellabah droit venue du Moyen Age ; qui ne fut pas moins complice du nazisme que les Islamistes propagateurs des Protocoles de Sion.

(suite page 2)

RÉVISER LA LOI DE 1905 ? NON !

ÉDITO, par Jean-Marie Matisson

DE miroirs aux alouettes en promesses électorales non tenues, de belles paroles vides de sens en contresens médiatiques,

« Le Monde » vient de mettre le feu aux poudres avec son récent dossier contre la Loi de 1905.

Peut-on raisonnablement se demander s'il ne s'agit pas, en fait, d'un ballon d'essai pour tester les réactions des Républicains ?

En tout cas, il prône l'euthanasie de la « belle centenaire » pour 2005, voire avant.

Que tous les Républicains se comptent et réagissent ! Il est plus que temps.

Que reproche-t-on à la Loi de 1905, en vérité ? Tout simplement d'être un frein à l'utilisation de l'argent public au bénéfice d'une croyance ou d'une religion... Un exemple, tiré du « Monde » : « ... L'Etat se mêle bien de dogme lorsqu'il prétend distinguer entre sectes et religions... ». Mais, justement, non, le débat parlementaire portait sur la pression mentale, l'enfermement, la captation d'héritage, la difficulté de quitter une secte, et non sur les croyances.

Cette fois, l'attaque est portée par le biais de l'Islam. Et là, tout est bon, sans nuance ! Que faut-il entendre par « Islam de France » ; qu'y a-t-il sous « Islam en France » ? Et que signifie « France, terre d'Islam ? » - titre d'un des articles du « Monde » ?

De quoi s'agit-il donc quand on invite à la « Table de la République » extrémistes minoritaires, groupes de pression religieux, lobbies réactionnaires ou puissances étrangères, le tout impunément, faute de réaction, faute de réveil républicain ?

Que faut-il entendre quand le ministre des cultes affirme, devant le Sénat,

que la Laïcité « n'est pas la négation du fait religieux mais la reconnaissance pour chacun de vivre sa foi et de la transmettre à ses enfants dans des conditions parfaites d'égalité entre toutes les religions » ? (le 17 Octobre 2002).

Il faut entendre : « trahison des principes républicains ».

Il faut entendre « laïcité nouvelle » ou « laïcité plurielle ».

Il faut entendre « nouvelle forme d'œcuménisme » au lieu de la Laïcité.

Non, la République mérite mieux que cela ! Elle mérite mieux que cela parce que la devise « Liberté - Egalité - Fraternité » concerne chaque citoyen et non des groupes humains particuliers. Elle mérite mieux que cela parce que la majorité des Français comme la majorité des Européens est indifférente au fait religieux. Qui va défendre enfin le droit du plus grand nombre à ne pas entendre parler de religions ?

(suite page 2)

SOMMAIRE

- Edito 1
- Un Etat voyou 1
- Deux dieux, deux mesures 2
- Fred Zeller nous a quittés 2
- Réflexion sur le clonage 3
- La laïcité existe, je l'ai rencontrée 4
- Le coin des Associations amies 4
- Bulletin de souscription et d'abonnement 4

Comité Laïcité République

Président fondateur : Claude Nicolet

Présidents d'honneur :

Henri Caillavet - Patrick Kessel

Président : Jean-Marie Matisson

(Bigarrures et touches - suite de la page 1)

Un des rares Etats à n'avoir aucune constitution, bref une pure théocratie ! Après Kaboul, avant l'Irak, voilà l'obscur dictature qu'il faut écraser sous les bombardements.

Car enfin, le combat est engagé contre le terrorisme international, ennemi de la démocratie... et le prochain Etat sur la liste de l'axe du mal ne doit-il pas être le Vatikstan ? ●

B. N.

DEUX DIEUX DEUX MESURES

La très catholique Pologne fait une entrée fracassante dans l'Europe : elle demande la référence à « dieu » dans l'article premier de la convention européenne... et achète des avions américains.

Pendant ce temps, la Turquie, un des rares Etats laïques d'Europe, se voit refuser l'entrée dans cette décidément très « démocratie chrétienne » Europe.

(Edito - suite de la page 1)

Le rôle d'un ministre des cultes, n'est pas d'organiser un culte quel qu'il soit mais de faire appliquer stricto sensu la police des cultes, c'est-à-dire d'assurer qu'aucun culte ne soit reconnu ou subventionné.

Son devoir est, en revanche, de veiller à ce que tout citoyen qui le souhaite, puisse librement rejoindre l'association culturelle (loi 1905) ou l'association culturelle (loi 1901) de son choix.

Nous demandons la stricte application de la Loi de 1905.

Nous réaffirmons notre refus de toute révision de la Loi de 1905 ; et son extension à l'ensemble du territoire français.

Nous confirmons les termes de notre communiqué du 1^{er} janvier 2003 :

« Islam, laïcité et loi de 1905 »

« Nous affirmons que la loi du 9 décembre 1905 fut à la fois une libération pour les religions de tout contrôle

de l'Etat et pour l'Etat républicain de toute tutelle confessionnelle. (...) et que fidèle aux principes énoncés dans la loi de 1905 qui veulent que le seul intérêt commun soit mis en avant par la loi commune, nous joignons notre voix aux citoyens, de confession musulmane ou non, qui attendent de la République le libre exercice de leur religion dans le domaine privé et la garantie de leur liberté de conscience dans l'espace public.

Seuls le respect du principe de laïcité, affiché dans la Constitution, et la neutralité « bienveillante » de l'Etat à l'égard de toutes les religions peuvent assurer la paix civile et l'intégration de toutes les composantes de la Nation. »

Nous demandons enfin l'élargissement du principe de Laïcité à l'Europe pour qui le seul fonctionnement viable est la juste et nécessaire séparation des Eglises et des Etats européens. ●

J.-M. M.

Vous trouverez avec ce numéro,

les communiqués officiels du Comité Laïcité République.

Ils sont sur une feuille détachée afin d'en faciliter la duplication et la diffusion autour de vous.

FRED ZELLER NOUS A QUITTÉS

Fred ZELLER nous a quittés en ce mois de février 2003, fidèle jusqu'à son dernier souffle aux convictions progressistes qui ont marqué toute sa vie. Engagé très tôt dans le combat politique pour une société sans classes, de justice, d'égalité et de liberté, dans un mouvement que l'on qualifiait alors d'ouvrier où la solidarité signifiait une authentique fraternité, il s'est impliqué dans tous les grands événements : le Front Populaire, la guerre, la Libération, la décolonisation, la reconstruction de la Gauche, les espoirs de Mai 81 et les déceptions qui ont suivi, sans jamais baisser les bras, sans jamais céder à la résignation.

Toute sa vie, inlassablement, il a porté haut et fort les couleurs du socialisme, indissociable des valeurs républicaines au premier rang desquelles il inscrivait la liberté des hommes à penser, à créer librement.

Car si Fred ZELLER s'est exprimé avec force et chaleur par la plume et la voix, en militant, en homme de convictions, c'est en tant qu'artiste, avec ses pinceaux, qu'il a réalisé une œuvre importante associant l'art et la politique au sens le plus noble du terme, la société et l'homme.

Révolutionnaire dans sa jeunesse, humaniste plus tard, défricheur d'avenir, rassembleur d'hommes, il a assumé les plus importantes responsabilités au Grand Orient de France qu'il a su faire entrer dans la modernité.

C'est grâce à lui qu'une nouvelle génération turbulente – celle des années 70 – a rejoint la principale obédience maçonnique française, pour y promouvoir à ses côtés l'idée que le combat pour une société plus juste et plus éclairée est inséparable du combat pour l'émancipation de l'homme.

Du « Vieux » Léon à Maître HIRAM, le parcours de Fred, d'une exceptionnelle richesse avec ses coups de cœur et ses coups de gueule, son intransigeante fidélité à ses choix philosophiques comme à ses amis, témoigne pour les nouvelles générations du sens et de la beauté d'une vie au service d'un idéal et d'une éthique.

Fred ZELLER, au-delà de son œuvre, nous a transmis un message d'espoir éclairé par la raison, un message qui, dans notre période de confusion et d'incertitudes, se révèle d'une étonnante modernité. C'est ainsi qu'il demeure vivant parmi nous. A nous de poursuivre sur ce même chantier, et porter plus loin l'œuvre toujours inachevée.

Le Comité Laïcité République présente ses condoléances à son épouse et à sa famille. ●

Patrick Kessel

Dans ce numéro, la parole à : **Henri Caillavet**

Membre du Comité Consultatif National d'Éthique - Président d'honneur du Comité Laïcité République.

RÉFLEXIONS SUR LE CLONAGE

LA première manifestation organisée de la Vie est celle d'une cellule en double hélice, l'ADN, qui se crée et se multiplie d'elle-même. Son apparition génèrera la fabuleuse aventure qui, de l'unicellulaire, aboutira, après des milliards d'années, à la conscience humaine.

Aujourd'hui, l'homme intervient sur le Vivant. Il maîtrise quasiment le destin biologique de ce dernier. Grâce, par exemple, à la transgénése, il crée des objets, des matériaux biologiques nouveaux. A l'évidence, faute d'un recul suffisant, ces résultats extraordinaires l'apèrent ou l'enthousiasment. Ce trouble est naturel, bien que nous soyons capables de le surmonter par la réflexion permanente et la volonté.

En effet, vers la fin de « l'étape » de Cro Magnon - il y a environ 15 000 ans - le Sapiens-Sapiens découvre, par des observations et des tâtonnements, le clonage végétal, savoir le bouturage. Il modifie donc certains végétaux pour leur conférer des propriétés nouvelles. Egalement avec succès, soit par croisement, soit par sélection empirique, il aménage, crée des descendances animales. Ces interventions lui permettent de surmonter les aléas de son alimentation ; sinon les famines le cernent.

En biologie humaine, le progrès a chaussé des bottes de sept lieues. Ses percées sont prodigieuses. En quelques décennies, nous avons basculé dans un univers inconnu auparavant. Ainsi, au mois de juillet 1978, naît en Angleterre, le premier bébé éprouvette, Louise Brown.

Quatre années plus tard, en février 1982, en France, c'est Amandine. Par ailleurs, les généticiens favorisent la venue au monde de Zoé, en Australie, fillette issue, elle, d'un embryon congelé. Puis naissent des bébés éprouvettes jumeaux, mais à seize mois de distance temporelle...

Sans trêve, cette ronde scientifique extraordinaire ne cesse de se poursuivre. Jugeons-en. La commercialisation d'embryons humains, aux Etats-Unis, en 1987, permet à une grand-mère de « porter » les triplés de sa fille, dont l'utérus est défaillant. Souvenons-nous encore que l'illustre Jean Rostand, vers 1943, réussissait le clonage de la grenouille ; en sorte

que la brebis Dolly, clonée en Ecosse en 1997 et morte depuis peu, se situe dans le droit fil des expériences précédentes de manipulations génétiques. Aujourd'hui, nous abordons le clonage humain, qui est la production asexuée à partir d'une cellule, d'une lignée de cellules clones, dérivant d'un seul ancêtre et ayant, par conséquent, un patrimoine génétique identique. Le clonage embryonnaire humain peut avoir :

- d'une part, une finalité reproductive si l'embryon obtenu est transféré dans un utérus,
- d'autre part, une visée thérapeutique si on utilise les cellules embryonnaires au premier stade de leur développement *in vitro* pour le traitement de diverses pathologies.

Le clonage reproductif est interdit en France et dans les pays démocratiques. Il est considéré comme un crime contre l'humanité. Au demeurant, l'espoir d'éternité, d'immortalité qui soutient la demande de clonage de certains individus est illusoire. Au-delà de l'énorme gaspillage biologique et génétique qu'il nécessite - des centaines d'ovocytes -, cette « réplique » de soi-même serait une atteinte au sacré de la Vie, une folie. Pourquoi, en effet, le clone serait-il un monstre ? Parce que naître, faire naître, c'est donner la vie à un autre que « soi ». L'enfant attendu n'est pas « nous ».

Il est simplement « lui ».

J'écrirai avec le philosophe Alain Foix que venir au monde, c'est prendre le contre-pied de ses parents. En cela, naître est un acte naturel, biologique et social. L'enfant est autre que moi. Il devra dessiner lui-même son cercle culturel, sentimental, et accomplir le mouvement de soi vers soi en passant par l'autre, par le couple parental, par la collectivité. J'affirmerai à nouveau que le besoin d'éternité est un phantasme, une illusion. Dans le cas du clone, bien que la signature génétique soit unique, il apparaît que l'acquis est au moins aussi important que l'inné, sinon plus. L'immortalité ne sera alors pas au rendez-vous du clonage reproductif.

Tout autre est le clonage thérapeutique, qui consiste à utiliser un transfert de noyau de cellules adultes somatiques - c'est-à-dire non reproductrices - dans un ovule énucléé, afin de cultiver *in vitro* des cellules souches

embryonnaires. Celles-ci seront suivies de lignées de cellules, ou de tissus, capables d'être utilisés, grâce à la greffe, dans un but thérapeutique. Ce transfert de noyau, ce clonage thérapeutique, quoique nécessitant un ovocyte, n'est nullement comparable au clonage reproductif. Il ne concourt pas à la procréation. Il est un moyen, sans plus, de créer, de fabriquer par exemple des lignées de cellules souche ou de tissus qui sont génétiquement identiques à ceux de la personne sur laquelle elles ont été prélevées, afin que soit éliminé, en cas de greffe, le risque de rejet. Ce transfert de noyaux somatiques est capable d'éradiquer à terme, sans aucun doute, notamment des tares génétiques : maladie de Parkinson, mucoviscidose, sclérose en plaques, etc. Le généticien ouvre ici une voie de lumière.

L'Eglise Catholique est **hostile à tout clonage**. L'opinion, les scientifiques, les Rationalistes, le Grand Orient de France et les autres obédiences maçonniques, l'Académie de Médecine, le Comité Consultatif National d'Éthique, le Comité Scientifique, **hostiles au clonage reproductif**, sont par contre, **favorables au clonage thérapeutique**. En effet, ces cellules souche - cellules de l'espoir -, parce qu'elles sont « pluripotentes », se comportent comme de véritables ingénieurs, comme des mécaniciens qui réparent ou protègent les tissus et organes atteints.

Je regrette donc la décision de M. Raffarin, qui, à cause de ses convictions religieuses romaines, s'oppose à des expérimentations sur l'embryon humain au stade de cellules non différenciées ; alors que les Etats-Unis et la Grande-Bretagne poursuivent avec hardiesse et succès leurs recherches.

Je dénonce cette cécité, qui fera très bientôt de la France l'otage de l'Etranger. La responsabilité du croyant devant Dieu est personnelle tandis que la responsabilité d'un politique se situe au seul plan de la société. Cette règle intangible est celle de la Démocratie.

L'ignorer ou la contredire est une conduite fautive. ●